Restauration scolaire : Nouvelle tarification au 1er janvier 2014

publié le 13/09/2013

Le Conseil Général met en place à compter du 1er janvier 2014, une tarification au quotient familial. Celle-ci prend en compte les revenus de chaque famille selon un barème.
Pour connaitre dès maintenant votre échelon, et estimer le prix du repas payé pour votre enfant, testez l'outil de simulation :
http://www.deux-sevres.com/DSAppli/Solidarite/QuotientFamilial/CalculQf.aspx
(votre avis d'imposition ou de non-imposition 2012 sera nécessaire)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.